

Adresse des agents nationaux de la municipalité de Houdan, communiquant le procès-verbal de la fête de l'inauguration des bustes des martyrs de la liberté, lors de la séance du 3 ventôse an II (21 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des agents nationaux de la municipalité de Houdan, communiquant le procès-verbal de la fête de l'inauguration des bustes des martyrs de la liberté, lors de la séance du 3 ventôse an II (21 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) p. 292;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32219_t1_0292_0000_5

Fichier pdf généré le 15/05/2023

publique française une et indivisible et impérissable.

RATEL (not.), CARON (off. mun.), J. VARLET,
LEFEBVRE (not.), COUTENEL (maire),
POITEVIN (not.), VERMEL (off. mun.),
HOUBART (not.), CORBIER (agent nat.),
VINCENT (secrét.), FLAMANT (not.).

13

L'agent national près le district de Librevall (1) annonce que la vente des biens des émigrés se fait avantageusement, et qu'un objet estimé 52,726 l. s'est vendu 97,740 l.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Librevall, s.d. Au présid. de la Conv.] (3)

« Citoyen,

Vive la République ! Vive la Montagne ! Ça-va. Annonce aux pères de la patrie, tes dignes collègues, que l'esprit public de ce district est bon; que le modérantisme, qui n'y a jamais été dangereux, mais toujours dévoilé et combattu, contracte l'énergie républicaine; que l'aristocratie y a fait peu de prosélytes; que le brissotisme y a toujours été méconnu; que le fanatisme qui a tenté d'y agiter ses brandons, y a été culbuté dès le moment qu'il a voulu prendre essor; annonce sur-tout que les biens des émigrés, de ces cruels ennemis de la liberté, de ces complices atroces de la tyrannie, de ces vils stipendiés de Pitt, et dont les ventes sont à l'ordre du jour, obtiennent une progression sensible, puisque des objets estimés 52,726 l. s'y sont vendus, dans le mois de nivôse, 97,740 l. et ont surpassé leur estimation de 45,476 l.

Dis enfin que les membres de l'administration de ce district, épurés par le représentant du peuple Legendre, sont tous patriotes, fermes et prononcés pour la marche de la Révolution, et que l'agent national, sorti pur du criblé de l'épuration, est un franc montagnard, disposé à mourir à son poste, plutôt que de faire un pas rétrograde dans sa carrière républicaine, administrative et révolutionnaire. S. et F. ».

DURIOT.

14

La municipalité de Houdan adresse à la Convention le procès-verbal de la fête de l'inauguration des bustes des martyrs de la liberté, et annonce que dans cette commune il n'existe d'autre culte que celui de la raison.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

(1) Librevall-sur-Cher, ci-devant St Amand-Montoron.

(2) P.V., XXXII, 74. B^{1re}, 3 vent.; M.U., XXXVII, 60; C. Eg., n° 553. La minute du p.-v. est beaucoup plus complète (C 294, pl. 978, p. 18) : « Vive la République, vive la Montagne s'écrit l'agent national près le district de Librevall-sur-Cher, dans sa lettre à la Convention nationale : Père de la Patrie, dit-il, ça-va, l'esprit public est bon dans ce district et la certitude que je peux en donner est prouvée par la vente avantageuse qui se fait des biens des émigrés; un objet estimé 52,726 l. s'est vendu 97,740 l.

L'administration épurée par le représentant du peuple Le Gendre est composée de bons sans-culottes. L'agent national est également sorti pur du creuset.

(3) C 294, pl. 978, p. 18.

(4) P.V., XXXII, 74. B^{1re}, 3 vent. Minute du p.-v. (C 295, pl. 984, p. 19).

[Houdan, 8 plur. II. Au présid. de la Conv.] (2)

« Citoyen,

Nous t'adressons cy-inclus le procès-verbal de la fête de l'inauguration des bustes des martyrs de la liberté qui a été célébrée par nos concitoyens, le style n'en est pas recherché, il est comme notre façon de penser: nous ne savons que chérir notre patrie, nous n'avons d'autre culte que la raison: de bons républicains ne doivent connaître d'autres principes que ceux des sans culottes ».

DUGUAY, MORINET, FLEUR, DUCUET, BOUVET
(agent nat.).

[Extrait du reg. des délibérations. Houdan, 1^{re} plur. II]

L'Assemblée formée et réunie à l'effet de rédiger le procès-verbal des principaux faits qui ont caractérisé la cérémonie de la décade trente nivôse dernier, à quoi il a été procédé ainsi qu'il suit... Le corps municipal, le Conseil général de la commune, le comité de surveillance, la société populaire, 26 députés des communes du canton, se sont rendus à la maison commune, ainsi que les cultivateurs et généralement tous les citoyens avec chacun leurs instruments et attributs de leurs arts et métiers, où un détachement de cinquante hommes de la garde nationale s'est rendu, précédée d'un nouveau drapeau réunissant des emblèmes républicains.

La marche s'est ouverte par les citoyens d'arts et métiers, cultivateurs, ensuite les députés des communes du canton, le détachement de garde nationale, les bustes de Marat et de Lepelletier couronnés de lierre et de chesnes, portés par quatre vieillards, suivant après les déesses de la raison, de la liberté et de l'égalité, traînées dans un char de triomphe orné symboliquement de leurs attributs, lesquelles déesses ont été choisies et nommées au scrutin par les jeunes citoyennes de la commune, et ont réuni leurs suffrages unanimes, savoir la citoyenne Duguay pour déesse de la Raison, la citoyenne Duguet pour déesse de la Liberté et la citoyenne Fleury pour déesse de l'Egalité, suivoient ensuite tous les corps constitués confondus avec tous les citoyens de la commune, et se tenant tous par le bras; le cortège s'est rendu à l'arbre de Liberté où un mannequin représentant l'homme qu'on appelloit ci-devant roy, a été livré aux flâmes, et où tout le reste des titres de féodalité ont subi le même sort; pendant cette brûlure une salve d'artillerie s'est fait entendre; on a suivi une symphonie bien organisée et des chansons patriotes entremêlés des cris mille fois répétés de Vive la République et Mort aux Tyrans.

Après quoi, toujours dans le même ordre, le cortège s'est rendu au temple de la raison, où les déesses ont été placées au lieu qu'il leur avoit été choisi, entre les bustes de Marat et de Lepelletier, où des lectures, des himnes, des chants patriotiques, des symphonies mélodieuses ont précédé un banquet civique, où chacun a pris sa place, et où il s'est trouvé de quoi vivre, au-delà du nombre des citoyens qui était si grand, que le temple quoique très vaste, pouvoit à peine les contenir.

(1) C 295, pl. 984, p. 19, 20.